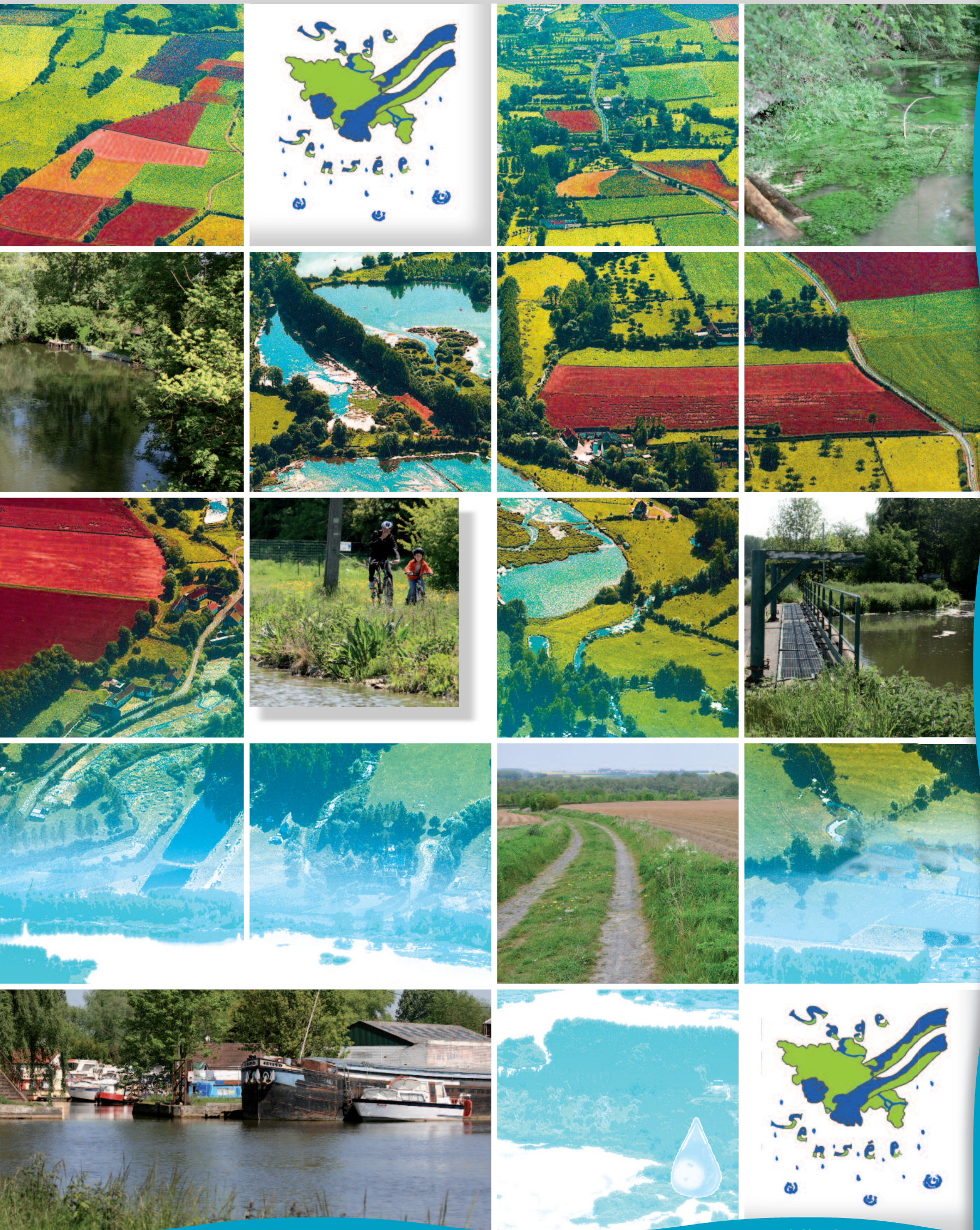


la gazette de la Sensée

N° 23
JUIN 2012



Passer la vitesse supérieure, travailler plus vite, plus concrètement : telle est la feuille de route de la Commission locale de l'eau du Sage de la Sensée, officiellement réinstallée après avoir attendu deux années durant des arrêtés préfectoraux ! La « Clé » continuait néanmoins à se réunir faisant fi des lenteurs administratives, incompatibles avec les problématiques hydrauliques et hydrologiques. Charles Beauchamp a été réélu, à l'unanimité, à la présidence de ce « parlement de l'eau » de 59 membres. Si son premier mandat a été marqué par l'étude hydraulique globale « véritable base de travail du Sage », le deuxième sera incontestablement placé sous le signe de l'élaboration puis de l'approbation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux : « *Malgré les crises subies ces dernières années et les différentes réformes engendrant des situations financières tendues, les élus de l'Institution interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée se sont engagés à porter l'élaboration du Sage et ils l'assumeront jusqu'au bout* » a rappelé le président. Le Sage de la Sensée n'est pas une nébuleuse. Sans lui, sans l'Institution interdépartementale et ses élus, il n'y aurait pas de vision globale des problématiques du bassin-versant de la Sensée, ni de cohérence dans les aménagements proposés. Il n'y aurait pas de lieu d'échange des connaissances, des idées, des besoins des différents acteurs, ni de lieu de définition des objectifs pour le bassin-versant. Sans le Sage, sans l'Institution, la nappe continuerait d'être fortement sollicitée au détriment de sa capacité et des milieux superficiels qu'elle alimente ; les habitants n'auraient pas d'interlocuteurs pour répondre aux questions d'ordre environnemental ; les conflits d'usage ne seraient pas désamorçés... Sans le Sage, sans l'Institution, « *le territoire de la Sensée serait oublié des études du canal Seine-Nord* » souligne encore Ch. Beauchamp. Un projet Seine-Nord sur lequel naviguent des rumeurs de renoncement... Il y aura du mouvement d'ici le mois d'octobre, date arrêtée pour le choix entre les deux candidats à la réalisation des travaux. Auparavant, la « Clé » du Sage de la Sensée devrait rencontrer en septembre la Mission Seine-Nord, l'observatoire de l'environnement et sa commission hydraulique.

LA GAZETTE DE LA SENSÉE - N° 23 - JUIN 2012

Charles Beauchamp réélu président de la Commission locale de l'eau, clef de voûte du Sage de la Sensée

À deux années près, Charles Beauchamp aurait pu fêter ses noces d'étain et dix ans de « bon ménage » avec le Sage de la Sensée... à Étaing ! Le 21 mars 2012 – à la veille de la journée mondiale de l'eau, tout un symbole ! - Ch. Beauchamp, le président du conseil d'administration de l'Institution interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée, a été réélu président de la Commission locale de l'eau (la « Clé » pour les initiés) du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de la Sensée avec 25 voix sur 25 votants (les membres du collège des élus). Une unanimité à laquelle il a été « très sensible ».



Conseiller général du Nord (canton d'Arleux), Ch. Beauchamp est administrateur au sein de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, membre du Comité de bassin Artois-Picardie, membre du Comité national de l'eau.

Il est reparti pour un sextennat après un premier « mandat » très actif entamé en 2004 « à la reconquête hydraulique et écologique du bassin-versant de la Sensée », territoire partagé entre le Nord et le Pas-de-Calais, véritable château d'eau et poumon vert. Depuis le contrat de rivière (réalisé de 1992 à 2001), la création du Sage (2001), la mise en place de la « Clé » (12 janvier 2004) et

le démarrage des réunions, de l'eau a coulé sous les ponts. « Nous avons mené de nombreux projets, nous avons entrepris des actions de sensibilisation, d'animation », le président Beauchamp citant la participation des collégiens à la création du logo du

Sage ; l'implication depuis cinq ans de l'association MNLE auprès des écoles primaires ; les stages menés par des étudiants sur les thèmes des zones humides, des barrages, de la qualité des eaux, de l'histoire de la vallée de la Sensée ; la collaboration avec des collectivités et des structures partenaires (Fédération de pêche du Pas-de-Calais et communauté de communes Osartis pour le plan de restauration de la Luchy par exemple)... « Nous avons surtout entrepris une étude hydraulique globale qui aura duré huit ans (2003-2011) et coûté plus de 900 000 euros, avec la condition imposée en 2000 que cette étude serve de base de travail au Sage. » Les conclusions et les préconisations (6 millions d'euros environ de travaux mais on est loin des 2 milliards d'euros estimés pour

appliquer la DCE, Directive cadre sur l'eau, à l'échelle du bassin Artois-Picardie !) de cette étude hydraulique seront présentées aux communes et intercommunalités du territoire « qui devraient assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux » comme cela a été décidé par le Comité de rivière le 22 décembre 2000. Reconnaisant que depuis 2000, le « cadre » a bougé avec la réforme des collectivités, l'émergence des communautés de communes et des situations budgétaires tendues, Ch. Beauchamp a rappelé que « néanmoins, la première mission des élus de l'Institution – structure porteuse du Sage – est de respecter cette décision et de rencontrer les acteurs locaux avec les conclusions de l'étude afin de commencer à réfléchir à la suite à donner... »



Les travaux du Sage

Officiellement réinstallée - elle était caduque depuis le 12 janvier 2010, attendant de pied ferme et malgré des relances régulières, les arrêtés préfectoraux renouvelant sa structure et sa composition -, la Commission locale de l'eau du Sage de la Sensée a la tête dans le guidon ! L'année 2012 est consacrée à la construction et à la validation de l'état initial et du diagnostic du Sage. Puis la « Clé » choisira avant la fin de l'année le « scénario » idéal ; elle élaborera en 2013 un

plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, un règlement et une évaluation environnementale. Année clé, 2014 verra la consultation des conseils généraux, de la Région, du comité de bassin, des communes ; puis l'approbation du Sage par la « Clé », l'enquête publique et l'approbation du préfet. Les actions prioritaires pour l'atteinte du « bon état » seront mises en œuvre à partir de 2015. Le Sage fera ensuite l'objet d'une mise à jour à chacune des révisions du SDAGE, c'est à dire tous les 6 ans (2021, 2027). Nous n'en sommes pas là et Charles Beauchamp se concentre sur ses noces d'étain sans songer aux noces de cristal pour quinze années de « sage » union !

Les élus de l'Institution interdépartementale pour l'aménagement de la vallée de la Sensée veulent travailler « plus vite et plus concrètement ». Charles Beauchamp répète à l'envi qu'il faut « passer la vitesse supérieure ». Alors que Fabrice Thiébaut assure seul depuis 2001 moult missions et qu'il ne peut plus faire face à la diversification des activités, l'Institution a souhaité recruter un second ingénieur pour animer le Sage et ses commissions, rédiger l'ensemble des documents. Un jury a étudié les différentes candidatures en février 2012, retenant Mélina Aïnaoui. Elle a officiellement pris ses fonctions le 2 avril. Originnaire de Nantes, titulaire d'un Master en environnement, Mélina Aïnaoui a mené une mission sur la qualité des eaux dans le cadre du Sage Logne, Boulogne, Ognon, Grand Lieu (Loire-Atlantique et Vendée). Une première expérience dans un Sage qui l'a incitée « à trouver un emploi dans ce même domaine ». Ce poste d'animatrice est financé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à hauteur de 70 %.

Composée de 15 membres depuis 2004, la commission permanente a pour mission principale de préparer les réunions de la Commission locale de l'eau. Sa composition selon « la version initiale » a été adoptée le 21 mars 2012 à Étaing ; on y retrouve le président de la « Clé » et les quatre présidents des commissions thématiques, trois membres du collège des élus (Patrick Masclat, Martial Stienne et Julien Olivier), quatre membres du collège des usagers (Henri Delattre, Alexis de la Serre, Édouard Courtécuisse, Gustave Herbo), et trois membres du collège de l'État (les représentants de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord – Pas-de-Calais et de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais).

La Commission locale de l'eau du Sage de la Sensée compte 59 membres : 30 du « collège » des élus, 16 du « collège » des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles, associations concernées, et 13 du « collège » des représentants des administrations et établissements publics de l'État. Notons que pour sa réinstallation à Étaing, 38 membres étaient présents, 8 représentés par mandat : « Cela reflète bien notre capacité à se réunir autour d'un enjeu capital qui est la préservation de nos ressources en eau » s'est réjoui Charles Beauchamp.

Les présidents des commissions thématiques, groupes de travail du Sage, ont également été élus le 21 mars 2012. Gérard Dué, maire de Croisilles et président de la communauté de communes du Sud-Arrogeois a été réélu à la tête de la commission thématique n°1 « gestion et protection de la ressource en eau souterraine ». Gérard Dué est particulièrement sensible aux problématiques environnementales, aux dégradations de la qualité des ressources en eau.

La commission thématique numéro 2 « cours d'eau et milieux aquatiques » a été une nouvelle fois confiée à Gilles Poulain, maire de Brunémont, commune au cœur de la vallée de la Sensée, entourée de marais, de fossés, de cours d'eau et de canaux ! Son maire connaît parfaitement les enjeux de l'eau, il est aussi vigilant quant à l'arrivée du canal Seine-Nord, son marais subissant déjà des variations de niveau à cause de la navigation sur le canal de la Sensée.

La commission thématique numéro 3 « érosion des sols » reste sous la houlette de Michel Blondel, maire de Saint-Léger, commune touchée régulièrement par des coulées de boue, par des catastrophes qui se produisent environ tous les 25 voire 30 ans. Michel Blondel travaille ardemment pour régler ces problèmes de coulées de boue dans son village et sur le bassin-versant. « L'opération menée actuellement à Saint-Léger sera une vitrine pour le reste du territoire » a souligné Charles Beauchamp.

Enfin Guy Hecquet, président du syndicat des faucardements de la Sensée, a été élu président de la commission thématique numéro 4 « information et sensibilisation » ; il succède au regretté Patrice Bulté, de Wavrechain-sous-Faulx, décédé dans des circonstances tragiques en septembre 2011. Guy Hecquet est conseiller municipal de Wavrechain-sous-Faulx, président du syndicat des faucardements de la Sensée... Un syndicat que la réforme territoriale souhaite rayer de la carte « mais les élus des communes tiennent tête et s'activent afin de pérenniser ce syndicat pour le bien de l'environnement et des populations ».



Une journée « Ain... Sensée »!

Ils étudient dans un environnement touristique très riche: les Alpes, le Jura, la Suisse... auquel ils ont ajouté une nouvelle et très différente palette de couleurs: la vallée de la Sensée.

Le 28 mars 2012, quarante étudiants en BTS AGTL (Animation, Gestion, Tourisme Local) du lycée international de Ferney-Voltaire dans l'Ain (à quelques kilomètres de la frontière suisse, à quelques minutes de Genève) ont découvert le territoire*, rencontré les acteurs du Sage. Une journée souhaitée par un professeur du lycée international, Bernard Villermet, pour que les deux promotions (1^{re} et 2^e années) de ce BTS comprennent « sur le terrain » la mise en valeur du territoire, l'utilisation et la protection des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, la préservation des zones humides et leur valorisation mais aussi le fonctionnement du Sage. Ce dernier point a été largement abordé par Charles Beauchamp, rappelant que le Sage « est un outil central permettant de rassembler tous les acteurs de l'eau autour d'une table pour définir de manière concertée les objectifs à atteindre sur un même territoire ».

Dans la salle des fêtes d'Hamel où ils avaient été accueillis par le maire Jean-Luc Hallé, les étudiants de l'Ain ont écouté avec attention des interventions sur le schéma de trame verte et bleue de la Communauté d'agglomération du Douaisis, le circuit touristique des mégalithes, la pêche de loisir, la chasse au gibier d'eau, etc. Ils ont ensuite visité l'espace naturel sensible d'Hamel, la hutte de chasse de René Lépau (président de l'Amicale des Huttiers de la vallée de la Sensée); ils ont navigué sur le canal de la Sensée à bord de l'Eureka en passant l'écluse de Gœulzin; ils ont vu la confluence entre la Sensée amont et le canal du Nord à Arleux, les étangs de Brunémont, Lécuse, Hamel, Tortequesne, le décanteur de Tortequesne... La totale comme disent les jeunes! La vallée de la Sensée



Les lycéens ont découvert la « mise en tourisme » de la vallée de la Sensée.

avec son patrimoine naturel, sa « mise en tourisme », ses « traditions séculaires » autour des étangs, a été « une belle découverte » pour les étudiants, « une étude de cas à la fois précise et pertinente » pour reprendre les propos de Bernard Villermet. Ils sont tombés par terre c'est la faute à Ferney-Voltaire, le nez dans les ruisseaux du bassin-versant de la vallée de la Sensée.

** L'équipe pédagogique du lycée international de Ferney-Voltaire a choisi de faire découvrir à ses étudiants en BTS les potentialités touristiques de la région Nord – Pas-de-Calais.*



LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Le PSR pour engager VNF, faire bouger la CUA?

Délestage, suite du feuilleton. Le 31 janvier 2011, le comité de pilotage de l'étude de faisabilité de la création d'un délestage, en période de crues, des eaux de la Scarpe vers la Sensée choisissait de ne pas retenir cette solution et de s'orienter vers une gestion préventive des inondations passant principalement par l'abaissement du niveau de navigabilité du canal de la Scarpe amont de quelques centimètres (pour avoir une zone de stockage des eaux en cas de coup dur) et la mise en œuvre d'une politique de prévention des inondations et de gestion des eaux pluviales à l'échelle du bassin-versant de la Scarpe amont, dans le cadre de son Sage notamment.

L'Institution interdépartementale a relancé la mécanique et souhaite organiser une « réunion restreinte et technique » au début du mois de juillet, puis réunir, sans doute en octobre, tous les acteurs concernés par la baisse du niveau du canal: VNF (Voies Navigables de France) qui répètent « ne pas pouvoir assumer la maîtrise d'ouvrage de l'étude », la CUA (Communauté urbaine d'Arras) qui n'a pas encore officiellement pris position sur la possibilité de porter cette étude, la communauté de communes Osartis, la communauté d'agglomération du Douaisis...

Par ailleurs, Charles Beauchamp s'est à nouveau tourné vers le ministère de l'Écologie, du Développement durable pour que cette

fameuse étude de faisabilité de la baisse du niveau du canal de la Scarpe amont soit menée sous la responsabilité de VNF dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Submersions Rapides (PSR) qui concerne les submersions marines, les ruptures de digues fluviales, les inondations par ruissellement ou crues soudaines. Les inondations du Douaisis en juillet 2005 avaient pour origine les ruissellements, et elles ont été aggravées par des ruptures des berges du canal de la Scarpe amont. En plein dans le PSR, 500 millions seraient mobilisés sur la période 2011-2016 pour soutenir l'engagement des travaux des collectivités territoriales et en particulier de confortement d'ouvrages. Les berges du canal de la Scarpe constituent des zones endi-

guées ayant une fonction première de canalisation des eaux pour le transport de bateaux, et une fonction secondaire de protection des biens et des personnes des territoires traversés, notamment ceux pour lesquels le niveau du canal est supérieur au terrain naturel. « La rivière la Scarpe amont étant canalisée et gérée par les VNF, l'État et les VNF ne peuvent donc pas se désengager de leurs responsabilités dans la problématique des inondations du Douaisis » estiment Julien Olivier et Martial Stienne. « La réalisation de cette étude de faisabilité, sous maîtrise d'ouvrage des VNF, constituerait un engagement significatif et fort de l'État, tel que le préconise le Plan. Et le projet de prévention des inondations du Douaisis porté actuellement par les acteurs locaux ne pourra aboutir et garantir la sécurité des personnes qu'avec l'action conjointe de l'État et des VNF » clame Martial Stienne. Sans préjuger des conclusions de l'étude de faisabilité à mener, les élus de l'Institution interdépartementale restent convaincus que la mesure préventive visant à baisser le niveau de navigabilité du canal constituerait une réponse simple, efficace, peu coûteuse et surtout offrant un effet immédiat à la problématique des inondations du Douaisis.

La Directive inondation

Europe quand tu nous tiens! Nous connaissons bien la DCE, Directive cadre sur l'eau et son « bon état des différents milieux à atteindre d'ici à 2015 » avec un programme de mesures estimé à 50 millions d'euros sur le bassin-versant de la Sensée. N'oublions pas la DI, Directive inondation de 2007 qui prévoit d'évaluer les risques d'inondations dans les bassins hydrographiques, de produire des plans de gestion de ces risques par le biais d'actions préventives voire curatives. L'évaluation préliminaire – projet présenté au Comité de bassin Artois-Picardie fin 2011 – consistait à dresser un historique des inondations, recenser selon des critères physiques les territoires pouvant être touchés mais aussi les dommages pouvant être subis par les populations, les entreprises, les monuments, l'environnement... Lors d'un Comité national de l'eau en novembre 2011, Charles Beauchamp avait mis en exergue un principe de cette DI: le partage des responsabilités... « Il est plutôt très limité dans le cas très précis de la lutte contre les inondations du Douaisis! En effet, Voies Navigables de France refusent de mener une étude de faisabilité de la baisse du niveau de la Scarpe amont. Inutile de décliner de grands textes sur les inondations et de refuser de prendre et mettre en œuvre des décisions locales! »



RANDONNÉE PÉDESTRE

De Rome à Canterbury en passant par le Cojeul!

La Via Francigena est une voie « historique » d'environ 1 700 kilomètres, allant de Rome à Canterbury, traversant l'Italie, la Suisse et huit départements français dont le Pas-de-Calais sur 242 kilomètres. 86 communes sont concernées, plusieurs appartenant au périmètre du Sage de la Sensée. Le conseil général du Pas-de-Calais a inscrit la Via Francigena dans le Plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée, pour offrir aux randonneurs un parcours historique qui peut être fait en plusieurs étapes (la Via Francigena était connue bien avant le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle), pour offrir à tous un itinéraire qui permet de contempler différents paysages de notre département, de la Côte d'Opale au Seuil de l'Artois.

En 58 avant J.-C., Jules César ouvrait une « Route de Rome » qui devint rapidement l'épine dorsale du système routier de l'Europe occidentale, liaison la plus courte entre la mer du Nord et la Méditerranée. En 640 après J.-C., Rome devint la principale destination des pèlerinages chrétiens et le resta jusqu'au début du culte de Saint-Jacques-de-Compostelle en Galice au X^e siècle. En Italie, la voie fut appelée « Iter Francorum » à partir de 725 et pour la première fois, « Via Francigena » ou « Francisca », « Chemin des Anglois » dans le royaume des Francs. La Via Francigena fut surtout utilisée par des papes, des empereurs, des banquiers, des marchands, des pèlerins et des brigands. Le pèlerinage à Rome le long de la Via Francigena tomba en désuétude autour du XVII^e siècle mais des archéologues ont reporté sur les cartes l'itinéraire de l'archevêque Sigéric de Canterbury venu à Rome en 990 après J.-C. pour rencontrer le pape. Les 80 lieux d'étape recensés dans le succinct journal de voyage de l'archevêque saxon constituent les points incontournables du réseau de routes connu comme Via Francigena, constitué au cours des siècles avec de nombreuses variantes. De la Via Francigena, restent en Italie, en Suisse, en France et en Grande-Bretagne, des tronçons importants avec pavés et dallages romains et médiévaux. La Via Francigena entend relier ces vestiges, comme fil conducteur de l'histoire, de la religion, de l'art et de l'économie de l'Europe. Sur le thème fédérateur de la valorisation des ressources naturelles et culturelles, le Groupe d'action locale Artois-Lys contacté par un GAL italien, a construit une offre touristique locale et organisé des événements pour la promotion du projet Via Francigena. Devant le succès remporté, il a souhaité développer l'itinéraire sur la totalité du Pas-de-Calais et un partena-



La Via Francigena est idéale pour concilier la marche et l'histoire.

riat a été instauré entre le Département, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP), le Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale et la Communauté de Communes Artois Lys afin de réaliser le projet de tracé. Le véritable tracé historique n'a pas toujours pu être suivi à cause des grandes infrastructures de liaison. Une volonté de s'en rapprocher au maximum et de se caler sur les chemins de grande randonnée de Pays existants a cependant été retenue. Au sud d'Arras, la Via Francigena longe l'axe Arras-Bapaume et de Bapaume rejoint Rocquigny. Et du côté de Boisieux-Saint-Marc, les marcheurs découvriront « l'capelle Monte à Diu » ou « Montagu », traduction patoisante de Montaigu, dédiée à Notre-Dame de Montaigu. Au croisement de l'ancien chemin de Douai et de l'ancienne route de diligence d'Arras à Bapaume, « Montagu » est juchée au sommet du talus qui borde la route. On raconte qu'un cocher de diligence ou peut-être un marchand ambulant voire un charretier serait resté « en raque » (embourbé) à cet endroit avec son attelage. Il fit alors le vœu de faire ériger une chapelle si lui et ses chevaux sortaient de cette ornière. À quelques centaines de mètres de « Montagu » se dresse la « pseudo-mauresque » chapelle Notre-Dame de

la Salette érigée en 1934. Le culte à Notre-Dame de la Salette introduit par le curé Laroche vers 1872 fut vivace à Boisieux-Saint-Marc. Le pèlerinage du troisième dimanche de septembre attira les foules durant des décennies. Le même curé Laroche avait fait placer près de l'église du village une grande statue blanche... restée intacte au milieu des décombres de la Grande Guerre. Les randonneurs traverseront ensuite le Cojeul pour se diriger vers Hamelincourt.

Dans le cadre du « Pas-de-Calais base arrière des Jeux Olympiques de Londres 2012 », le comité départemental de la randonnée pédestre du Pas-de-Calais organise une itinérance baptisée « 2012 marcheurs vers Londres » qui traversera tout le département par la Via Francigena du 17 au 27 juillet 2012.

CDRP: cdrp@sport62.fr
03 21 72 67 33
ou 06 08 82 99 02

La gazette de la Sensée

est réalisée par *Les Échos du Pas-de-Calais* pour le compte de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée présidée par Charles Beauchamp. Avec l'aide de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Directeur de publication: Charles Beauchamp
Rédaction et coordination: Christian Defrance et Fabrice Thiébaut
Photos: Fabrice Thiébaut
Maquette: Magali Crombez
Impression: Léonce Déprez, Ruitz - 43 844 ex.
ISSN en cours

Toutes les réactions,
informations
sont les bienvenues!

Contactez Fabrice Thiébaut
> tél. 03 59 73 33 30

> courriel
institution5962sensee@cg59.fr